

Un dialogue
sur le Plan d'action national du
Canada pour les enfants

Table des matières

Introduction	1
Partie I : Un dialogue avec les Canadiens	2
La Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants	2
Agir pour créer un monde digne des enfants	3
Élaborer le Plan d'action national du Canada	4
Partie II : Questions à examiner	7
Survol	7
A. Promouvoir une vie saine, notamment lutter contre le VIH/sida	8
B. Offrir une éducation de qualité	9
C. Protéger les enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence	10
D. Permettre la mobilisation sociale et la collaboration	11
Annexe A : Chronologie des mesures canadiennes concernant les enfants	12
Année internationale de l'enfant (1979)	12
Convention relative aux droits de l'enfant (1989)	12
Sommet mondial pour les enfants (1990)	13
Grandir ensemble (1992)	14
Journée nationale de l'enfant (1993)	14
Programme d'action national pour les enfants (1997)	14
Prestation nationale pour enfants (1998)	15
Accord sur le développement de la petite enfance (2000)	15
Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants (2002)	16
Annexe B : Liens nationaux et internationaux	17

Introduction

En mai 2002, à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, les dirigeants du monde entier se sont engagés à créer un monde meilleur pour les enfants. Ces engagements sont décrits en détail dans le rapport de la Session extraordinaire consacrée aux enfants intitulé *Un monde digne des enfants*. Afin de les aider à tenir leurs promesses, les gouvernements du monde ont convenu d'élaborer « des plans d'action nationaux comportant une série d'objectifs et de cibles spécifiques, assortis de délais, et mesurables, ... tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant ... et en conformité avec tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales humaines » (paragraphe 59 d'*Un monde digne des enfants*).

Le Premier ministre du Canada a demandé à l'honorable Anne McLellan, ministre de la Santé, et à l'honorable Jane Stewart, ministre du Développement des ressources humaines, d'assumer conjointement la responsabilité de l'élaboration du Plan d'action national (PAN) du Canada. Le Premier ministre a aussi demandé à la sénatrice Landon Pearson de le représenter personnellement dans le processus de suivi de la Session extraordinaire consacrée aux enfants.

Au cours des mois qui viennent, la sénatrice Pearson tiendra une série de rencontres de *dialogue* d'un océan à l'autre. Une équipe de fonctionnaires, de représentants non gouvernementaux et de jeunes continuera d'élaborer le PAN du Canada en s'inspirant de ce que les participants auront exprimé, et présenté. À la fin de 2003, le PAN du Canada sera déposé aux Nations Unies.

Partie I : Un dialogue avec les Canadiens

Afin d'élaborer un Plan d'action national du Canada de manière à ce qu'il fasse une différence pour les enfants, il est essentiel que nous travaillions avec le plus grand nombre possible de Canadiens¹ intéressés. Nous devons entendre les points de vue des divers paliers de gouvernement, des organisations non gouvernementales, des parents, des personnes intéressées et surtout des enfants. À quoi ressemblerait, d'après vous, un Canada et un monde digne des garçons et des filles de moins de 18 ans? Vos points de vue sont importants et contribueront à façonner la vision du Canada pour les enfants.

Guidé par la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE)*, le PAN devrait reposer sur les assises solides qui témoignent déjà de l'engagement du Canada envers les enfants, examiner les nouveaux enjeux et se projeter dans l'avenir. Les Canadiens de tout âge ont aujourd'hui la possibilité de travailler ensemble et de protéger et promouvoir les droits de l'enfant tout en cernant et en façonnant la vision du Canada pour la prochaine décennie en ce qui concerne les enfants.

Déjà, les Canadiens ont commencé à indiquer ce qui devrait être fait d'après eux et comment il faudrait procéder. Un grand nombre de personnes et de groupes ont écrit à la sénatrice Landon Pearson pour décrire leurs priorités. Cette première réaction a influencé la teneur des questions à examiner, exposées dans la partie II du présent document.

La Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants

Du 8 au 10 mai 2002, plus de 7 000 personnes du monde entier ont pris part à New York à la conférence internationale sur les enfants la plus importante organisée depuis plus de dix ans. L'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une Session extraordinaire consacrée aux enfants, où les nations du monde entier se sont engagées face à une série d'objectifs, de stratégies et de mesures visant à améliorer la situation des enfants dans le monde. Les chefs d'État et de gouvernement et les autres délégués gouvernementaux de haut niveau, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) et des centaines de garçons et de filles (de 9 à 17 ans), ont planifié l'avenir.

¹ Le genre masculin a été utilisé à des fins uniques d'alléger le texte.

La Session extraordinaire consacrée aux enfants a passé en revue les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990, cerné les obstacles et les nouveaux enjeux et renouvelé l'engagement mondial envers les enfants. Les gouvernements ont également dégagé des solutions stratégiques aux problèmes auxquels sont confrontés les enfants du monde entier et promis d'y consacrer des ressources importantes.

Un monde digne des enfants met l'accent sur quatre grandes priorités : 1) promouvoir une existence meilleure et plus saine; 2) pour une éducation de qualité; 3) protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et 4) lutter contre le VIH/sida. Ce document présente un plan d'action mondial qui décrit ce que doivent faire les nations du monde pour et avec les enfants. L'évolution de la mise en œuvre de ce plan d'action sera surveillée de près et décrite dans des rapports que les pays présenteront aux Nations Unies en 2006, 2011 et 2016.

Le guide comprend également une section intitulée *Un monde digne de nous*, qui constitue la déclaration des enfants à la Session extraordinaire. Dans leurs propres mots, des garçons et des filles de presque tous les pays ont exprimé clairement leurs priorités. Ils veulent que leurs droits soient respectés, protégés et défendus, ainsi que des mesures pour assurer leur bien-être comme le renforcement de la paix, des soins de santé, l'éradication de la pauvreté, une éducation de qualité et la protection de l'environnement.

Afin de réaliser les objectifs fixés dans *Un monde digne des enfants*, les Canadiens de tout âge doivent travailler main dans la main pour élaborer un PAN axé sur l'avenir, stratégique, centré sur l'enfant et respectueux non seulement de notre diversité culturelle mais aussi de notre Constitution. Il est essentiel que notre PAN reconnaisse et appuie les parents et les familles, en tant que principaux gardiens des enfants, et renforce leur capacité de dispenser des soins, une éducation et une protection dans des conditions optimales (paragraphe 6).

Agir pour créer un monde digne des enfants

La série de dialogues pancanadiens sur le Plan d'action national du Canada pour les enfants permettra de présenter et d'échanger un vaste éventail d'opinions, de réflexions et d'idées. Ces dialogues visent à inciter les gens à réfléchir et s'exprimer sur les meilleurs moyens d'appuyer les enfants et à découvrir avec les enfants comment créer un Canada et un monde digne des enfants.

Le PAN sera fondé sur les engagements déjà pris par le Canada pour améliorer la situation des enfants au Canada et à l'étranger. Par exemple, le Programme d'action national pour les enfants (PANE) définit une vision commune étendue et ambitieuse pour tous les enfants du Canada. Dans le cadre du PANE, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent à la réalisation des grands objectifs d'amélioration de la vie des enfants du Canada et de lutte contre la pauvreté, objectifs découlant de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et faisant la promotion du développement de l'enfance, contenue dans l'Accord sur le développement de la petite enfance. D'autres engagements clés du gouvernement du Canada comprennent la Prestation nationale pour enfants, le doublement de la durée du congé parental dans le cadre du programme d'assurance-emploi et les investissements dans des programmes communautaires comme le Programme d'action communautaire pour les enfants et le programme Bon départ à l'intention des Autochtones. Le budget fédéral de 2003 a annoncé de nouveaux investissements dans la PNE, une nouvelle initiative concernant la garde des enfants et un appui aux familles qui s'occupent d'un enfant, d'un conjoint ou d'un parent gravement malade. Le Plan d'action de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour la protection des enfants appuie, par ses programmes, les enfants vulnérables dans le monde entier. Les droits de l'enfant ont aussi une place dans la politique étrangère du Canada. (Voir l'annexe A pour de plus amples renseignements.)

Quand vous discuterez de la façon dont nous pouvons renforcer et améliorer les mesures que prend le Canada pour et avec les enfants, pensez à ces engagements et aux autres engagements non gouvernementaux.

Élaborer le Plan d'action national du Canada

Un message important de la Session extraordinaire consacrée aux enfants était que les enfants doivent jouer un rôle significatif dans l'élaboration des PAN. Les gouvernements sont incités à faire participer les enfants à la planification, la mise en œuvre et la surveillance de ces plans d'action. Jusqu'ici, les jeunes ont collaboré étroitement à notre processus afin de s'assurer qu'ils sont entendus. Leur participation à toutes les étapes du processus sera essentielle.

En guise de première étape, la sénatrice Landon Pearson a lancé un vaste processus de consultations relatives à l'élaboration du Plan d'action national en demandant l'opinion d'un large éventail de Canadiens. Des jeunes et des adultes, ainsi que des organisations non gouvernementales et le secteur privé ont dégagé les priorités,

les stratégies et les nouveaux enjeux pour les enfants au cours de la prochaine décennie. Une éducation de qualité; de meilleurs soins de santé; l'éradication de la pauvreté; les enfants autochtones; les enfants avec un handicap; le développement de la petite enfance; la participation des enfants; la protection des enfants ainsi qu'un environnement propre constituent tous de grandes priorités.

Le Plan d'action national du Canada porte actuellement sur quatre thèmes, qui se fondent sur ce que les Canadiens ont exprimé et aussi sur les engagements nationaux et internationaux du Canada envers les enfants – plus précisément, le Programme d'action national pour les enfants et *Un monde digne des enfants* (Voir l'annexe B). Dans l'ensemble, les principes de l'intérêt supérieur de l'enfant, de la non-discrimination, de la participation ainsi que de la survie et du développement situent le cadre des mesures que prend le Canada concernant les enfants, y compris les adolescents.

Les quatre thèmes sont :

- Promouvoir une vie saine, notamment lutter contre le VIH/sida
- Offrir une éducation de qualité
- Protéger les enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence
- Permettre la mobilisation sociale et la collaboration

En réponse à *Un monde digne des enfants*, le PAN du Canada devrait comporter des objectifs spécifiques, assortis de délais, et mesurables. À cet effet le processus de développement du PAN devra être centré sur l'enfant, multisectoriel, concerté et axé sur le long terme. L'engagement du Canada envers les enfants ainsi que la protection et la promotion de leurs droits doit être examiné périodiquement et faire l'objet de rapports. Cette surveillance peut s'effectuer à de nombreux niveaux, tant par les gouvernements que par les organisations non gouvernementales.

L'objectif du dialogue consiste donc à :

1. Fixer les priorités et déterminer les nouveaux enjeux ainsi que les possibilités d'action.
2. Créer ou renforcer des institutions ou mécanismes chargés de promouvoir et de protéger les droits des enfants, y compris par une sensibilisation publique accrue de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (paragraphe 31).

3. Mettre au point des mécanismes pour suivre les progrès et réévaluer les priorités (paragraphe 31 et 60).
4. Trouver des façons de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires afin de s'assurer que les droits de tous les enfants au Canada et à l'étranger sont promus et respectés (paragraphe 48).
5. Établir un modèle, pour les futurs processus d'élaboration des politiques relatives aux enfants, qui sera centré sur l'enfant, multisectoriel, concerté et axé sur le long terme.

En conclusion, le processus d'élaboration du PAN du Canada pour les enfants est déjà amorcé. Il a été conçu de manière à faire ressortir les points de vue et les priorités d'un vaste éventail de Canadiens, dont les jeunes. Les Canadiens y apportent leurs vastes connaissances et leur riche expérience. Déjà, un grand nombre d'organisations et d'individus se sont exprimés en nous écrivant pour nous donner leur point de vue sur les priorités, les stratégies et les nouveaux enjeux à considérer. La prochaine section du présent document tient compte des consultations menées jusqu'ici et propose des questions à examiner. En exprimant votre opinion, vous contribuerez à façonner le Plan d'action national du Canada et à faire en sorte qu'il représente les points de vue des Canadiens. C'est la concertation de tous qui nous permettra de créer un Canada et un monde digne des enfants.

Partie II : Questions à examiner

Survol

1. Le Plan d'action national du Canada est élaboré en tenant compte de nos engagements existants, qui combinent *Un monde digne des enfants* et la vision du Programme d'action national pour les enfants. Les quatre thèmes retenus sont :

- Promouvoir une vie saine, notamment lutter contre le VIH/sida
- Offrir une éducation de qualité
- Protéger les enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence
- Permettre la mobilisation sociale et la collaboration

Ces thèmes reflètent-ils correctement les priorités du Plan d'action national du Canada?

2. Le but visé par le processus de dialogue en vue de l'élaboration du Plan d'action national du Canada est le suivant :

- Fixer les priorités et déterminer les nouveaux enjeux ainsi que les possibilités d'action.
- Créer ou renforcer des institutions ou mécanismes chargés de promouvoir et de protéger les droits des enfants, y compris par une sensibilisation publique accrue de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (paragraphe 31).
- Mettre au point des mécanismes pour suivre les progrès et réévaluer les priorités (paragraphe 31 et 60).
- Trouver des façons de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires afin de s'assurer que les droits de tous les enfants au Canada et à l'étranger sont promus et respectés (paragraphe 48).
- Établir un modèle, pour les futurs processus d'élaboration des politiques relatives aux enfants, qui sera centré sur l'enfant, multisectoriel, concerté et axé sur le long terme.

Ces buts sont-ils acceptables comme grands objectifs du Plan d'action national du Canada?

A. Promouvoir une vie saine, notamment lutter contre le VIH/sida

1. Les consultations ont fait ressortir jusqu'ici les priorités suivantes.

- Activité physique
- Alcoolisme, tabagisme et toxicomanie
- Blessures infligées aux enfants
- Éducation des enfants
- Enfants autochtones
- Environnements physique et social sains
- Hygiène sexuelle et santé procréative
- Immunisation
- Jeu, loisirs, expression artistique et culturelle
- Mères en santé / bébés en santé
- Nutrition
- Pauvreté des enfants
- Santé environnementale des enfants
- Santé mentale
- Soins de santé
- Syndrome de l'alcoolisme fœtal et effets de l'alcool sur le fœtus (*SAF / EAF*)
- VIH/sida

Existe-t-il des priorités importantes qui ne figurent pas dans cette liste? Veuillez nous aider à établir lesquelles de ces priorités constituent des priorités immédiates et à court terme et s'il y a des priorités à long terme.

2. Quels sont les nouveaux enjeux concernant les enfants qui risquent d'apparaître durant la prochaine décennie? Il pourrait s'agir, par exemple, d'enjeux actuels qui n'ont pas encore été examinés à fond.

3. Quelles sont les plus importantes stratégies et mesures que les gouvernements et les autres secteurs/acteurs devraient mettre en œuvre pour promouvoir une vie saine (y compris lutter contre le VIH/sida) au cours de la prochaine décennie?

Réfléchissez à qui devrait agir et indiquez d'une à trois stratégies et mesures-clés. Soyez aussi précis que possible; par exemple, si vous indiquez « ressources », précisez à quoi elles devraient servir. Dans la mesure du possible, indiquez des buts assortis de délais et mesurables.

Les consultations jusqu'ici ont révélé la stratégie suivante à laquelle vous pourriez réfléchir : « *Une stratégie exhaustive pour sensibiliser et former les professionnels afin de prévenir l'incidence du SAF/EAF et d'appuyer systématiquement les enfants touchés et leurs familles* ».

B. Offrir une éducation de qualité

1. Les consultations ont fait ressortir jusqu'ici les priorités suivantes.

- Alphabétisation
- Éducation de haute qualité en français pour les francophones hors Québec
- Éducation de haute qualité et adaptée culturellement aux besoins des enfants autochtones
- Éducation de haute qualité pour tous les enfants
- Éducation des enfants et des adultes concernant les droits de l'enfant
- Éducation qui intègre les enfants avec un handicap
- Enseignants et professionnels de la petite enfance bien formés
- Normes nationales en matière de soins de santé
- Résultats pancanadiens dans le secteur de l'éducation
- Soins aux jeunes enfants et développement de la petite enfance

Existe-t-il des priorités importantes qui ne figurent pas dans cette liste? Veuillez nous aider à établir lesquelles de ces priorités constituent des priorités immédiates et à court terme et s'il y a des priorités à long terme.

2. **Quels sont les nouveaux enjeux concernant les enfants qui risquent d'apparaître durant la prochaine décennie? Il pourrait s'agir, par exemple, d'enjeux actuels qui n'ont pas encore été examinés à fond.**

3. **Quelles sont les plus importantes stratégies et mesures que les gouvernements et les autres secteurs/acteurs devraient mettre en œuvre pour offrir une éducation de qualité au cours de la prochaine décennie?**

Réfléchissez à qui devrait agir et indiquez d'une à trois stratégies et mesures-clés. Soyez aussi précis que possible; par exemple, si vous indiquez « ressources », précisez à quoi elles devraient servir. Dans la mesure du possible, indiquez des buts assortis de délais et mesurables.

Les consultations jusqu'ici ont révélé la stratégie suivante à laquelle vous pourriez réfléchir : *« Établir des indicateurs clairs pour les programmes de développement de la petite enfance, la rémunération et le maintien en poste du personnel (hausses salariales en fonction du niveau d'instruction), la participation des communautés et des familles aux programmes ».*

C. Protéger les enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence

1. Les consultations ont fait ressortir jusqu'ici les priorités suivantes.

- Agression et exploitation sexuelles
- Des sévices corporels
- Enfants dans un conflit armé
- Enfants en foyer d'accueil
- Enfants négligés et victimes de violence
- Enfants réfugiés et demandeurs d'asile
- Intimidation
- Justice pour les jeunes
- Média violents et néfastes, dont l'Internet, les programmes et jeux informatiques
- Travail des enfants

Existe-t-il des priorités importantes qui ne figurent pas dans cette liste? Veuillez nous aider à établir lesquelles de ces priorités constituent des priorités immédiates et à court terme et s'il y a des priorités à long terme.

2. Quels sont les nouveaux enjeux concernant les enfants qui risquent d'apparaître durant la prochaine décennie? Il pourrait s'agir, par exemple, d'enjeux actuels qui n'ont pas encore été examinés à fond.

3. Quelles sont les plus importantes stratégies et mesures que les gouvernements et les autres secteurs/acteurs devraient mettre en œuvre pour protéger les enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence au cours de la prochaine décennie?

Réfléchissez à qui devrait agir et indiquez d'une à trois stratégies et mesures-clés. Soyez aussi précis que possible; par exemple, si vous indiquez « ressources », précisez à quoi elles devraient servir. Dans la mesure du possible, indiquez des buts assortis de délais et mesurables.

Les consultations jusqu'ici ont révélé la stratégie suivante à laquelle vous pourriez réfléchir : « *Les stratégies de règlement des conflits qui touchent les enfants et les jeunes devraient recevoir une attention particulière ... et le Canada devrait appuyer des mécanismes d'appui internationaux afin de protéger les enfants menacés par des conflits armés* ».

D. Permettre la mobilisation sociale et la collaboration

1. Les consultations ont fait ressortir jusqu'ici les priorités suivantes.

- Appui aux parents, familles et communautés
- Autochtones
- Collaboration multisectorielle
- Communautés qui aident les familles et qui ouvrent les bras aux enfants
- Inclusion sociale
- Minorités et immigrants
- Organisme national de défense des droits des enfants Canadiens (tels un commissaire, un ombudsman, etc.)
- Participation des enfants et des jeunes
- Participation du secteur privé
- Pauvreté des enfants
- Programmes de santé

Existe-t-il des priorités importantes qui ne figurent pas dans cette liste? Veuillez nous aider à établir lesquelles de ces priorités constituent des priorités immédiates et à court terme et s'il y a des priorités à long terme.

2. **Quels sont les nouveaux enjeux concernant les enfants qui risquent d'apparaître durant la prochaine décennie? Il pourrait s'agir, par exemple, d'enjeux actuels qui n'ont pas encore été examinés à fond.**

3. **Quelles sont les trois plus importantes stratégies et mesures que les gouvernements et les autres secteurs devraient mettre en œuvre pour permettre la mobilisation sociale et la collaboration au cours de la prochaine décennie?**

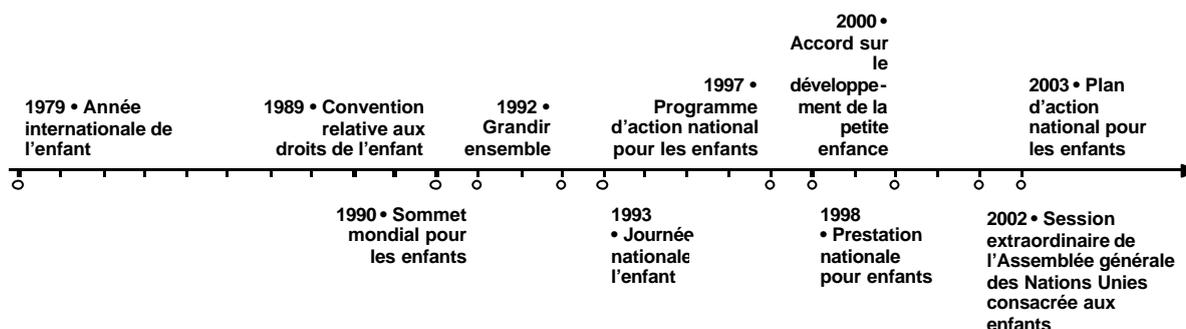
Réfléchissez à qui devrait agir et indiquez d'une à trois stratégies et mesures-clés. Soyez aussi précis que possible; par exemple, si vous indiquez « ressources », précisez à quoi elles devraient servir. Dans la mesure du possible, indiquez des buts assortis de délais et mesurables.

Les consultations jusqu'ici ont révélé la stratégie suivante, à laquelle vous pourriez réfléchir : *« Bâtir une société qui aide les familles. Nous envisageons une société où les filets de sécurité sociale officiels et non officiels renforcent et stabilisent l'unité familiale. Ces filets de sécurité supposent une infrastructure qui appuierait notamment la préparation à l'éducation des enfants, la création de centres de ressources à l'intention des parents et la création d'une infrastructure de collaboration intersectorielle (comme un forum intégré pour les services humains) ».*

Annexe A : Chronologie des mesures canadiennes concernant les enfants

Vous trouverez ci-dessous une brève chronologie des mesures canadiennes concernant les enfants. Cette chronologie qui débute en 1979 avec l'Année internationale de l'enfant, présente les principales initiatives nationales et internationales qui ont suivi, et se termine par le processus actuel d'élaboration du Plan d'action national du Canada qui donne suite à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants. À titre d'information, des descriptions et des liens informatiques vers les documents sont ajoutés.

Graphique 1 : Chronologie des mesures canadiennes concernant les enfants (1979 à 2003)



Année internationale de l'enfant (1979)

L'Année internationale de l'enfant a fait connaître les enjeux relatifs aux enfants et incité les institutions nationales à établir des priorités et des stratégies dans ce domaine. La Commission canadienne pour l'Année internationale de l'enfant a élaboré un programme d'action national intitulé *Pour les enfants du Canada : Programme national d'action*, qui a été déposé au Parlement en 1980.

Convention relative aux droits de l'enfant (1989)

Le Canada a joué un rôle de premier plan au sein du groupe de travail des Nations Unies qui a transformé la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant en une convention adoptée à l'unanimité aux Nations Unies le 20 novembre 1989. *La Convention relative aux droits des enfants (CNUDE)* est un traité international des droits de la personne concernant les enfants de moins de 18 ans. Elle énonce les droits fondamentaux de tous les enfants, sur toute la planète et en tout temps. Elle reconnaît que les enfants devraient participer

activement à leur propre développement. Elle reconnaît que la capacité des enfants d'exercer leurs droits de manière responsable évolue à mesure qu'ils grandissent et se développent. Elle reconnaît également le rôle important que jouent les parents dans le développement des enfants.

La CNUDE pose quatre grands principes :

- L'intérêt supérieur de l'enfant doit primer sur toute autre considération en ce qui a trait à toutes les actions concernant les enfants.
- Tous les enfants ont le droit à la vie, à la survie et au développement.
- Tous les enfants ont le droit de participer.
- Tous les enfants ont le droit d'être à l'abri de toutes formes de discrimination.

Afin de veiller à ce que le Canada remplisse ses obligations à titre d'État partie à la Convention, nous présentons périodiquement des rapports au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. La Coalition canadienne pour les droits de l'enfant et d'autres groupes ont également présenté des rapports parallèles qui décrivent, du point de vue non gouvernemental, les succès et les lacunes des efforts déployés par le Canada. Tous les pays du monde, sauf les États-Unis et la Somalie qui n'a pas de gouvernement fonctionnel, ont ratifié la CNUDE.

Pour de plus amples renseignements

- Texte intégral de la Convention sur le site Internet du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : http://193.194.138.190/french/html/menu3/b/k2crc_fr.htm
- Affiche présentant la Convention aux enfants (en format pdf) sur le site de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance : www.cccf-fcsge.ca/pdf/rights_poster_fr.pdf

Sommet mondial pour les enfants (1990)

À la demande de l'UNICEF, le Canada, en collaboration avec cinq autres pays (l'Égypte, le Mexique, le Mali, le Pakistan et la Suède), a encouragé les nations du monde à se réunir aux Nations Unies en septembre 1990 pour prendre part au premier sommet consacré aux enfants de la planète. Le Sommet mondial pour les enfants a réuni 71 chefs d'État ou de gouvernement et 88 autres représentants de pays, qui ont signé la *Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant*, accompagnée d'un Plan d'action.

Au Canada, le Sommet mondial a influencé les politiques du gouvernement fédéral relatives aux enfants, notamment la ratification de la *Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant* en 1991. Un plan d'action a été élaboré pour donner suite aux engagements pris.

Pour de plus amples renseignements

- Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant (en anglais) : www.unicef.org/wsc/declare.htm

Grandir ensemble (1992)

Après le Sommet mondial de 1990, le gouvernement du Canada a lancé un Plan d'action national quinquennal, appelé *Grandir ensemble*. Ce plan attirait l'attention sur les situations les plus susceptibles de mettre les enfants en danger et constituait un investissement important pour améliorer la situation des enfants. Un grand nombre des programmes établis dans le cadre de *Grandir ensemble* font encore partie des engagements actuels du Canada à l'égard des enfants.

Journée nationale de l'enfant (1993)

La *Convention relative aux droits de l'enfant* a été adoptée aux Nations Unies le 20 novembre 1989; 30 ans, jour pour jour, après l'adoption aux Nations Unies de la *Déclaration des droits de l'enfant*. En 1993, par une loi du Parlement, le Canada a désigné le 20 novembre Journée nationale de l'enfant, afin de célébrer ce jour-là les enfants du Canada et de promouvoir la CNUDE.

Pour de plus amples renseignements

- Site Internet de la Journée nationale de l'enfant : www.hc-sc.gc.ca/hppb/french/index.html

Programme d'action national pour les enfants (1997)

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en janvier 1997 d'élaborer ensemble le Programme d'action national pour les enfants (PANE), une vision commune destinée à améliorer le bien-être de tous les enfants du Canada. Dans le cadre du PANE, le gouvernement fédéral s'est engagé dans le discours du Trône de 1997 à établir le régime de prestation nationale pour enfants; des indicateurs de maturité scolaire; le programme Bon départ à l'intention des Autochtones (les enfants des Premières nations dans les réserves); et cinq centres d'excellence pour le bien-être des enfants.

Au printemps et à l'été 1999, un dialogue public a été amorcé afin de discuter des valeurs et des objectifs communs pour les enfants, à la lumière d'un document intitulé *Plan d'action national pour les enfants – Élaboration d'une vision commune*. Un document supplémentaire intitulé *Plan d'action national pour les enfants – La mesure du bien-être des enfants et l'évolution des progrès*, visait à promouvoir la discussion sur la façon dont les gouvernements et les Canadiens peuvent mesurer les progrès des enfants et échanger de l'information sur les moyens d'améliorer le bien-être des enfants. Le PANE fixe quatre objectifs: « À titre de nation, nous voulons

que nos enfants : 1) soient en santé sur les plans physique et affectif; 2) soient en sécurité; 3) réussissent leur apprentissage; 4) soient engagés et responsables sur le plan social.

Pour de plus amples renseignements

- Site de l'union sociale, qui affiche le Programme d'action national pour les enfants: www.unionsociale.gc.ca/nca_f.html

Prestation nationale pour enfants (1998)

L'une des initiatives du Programme d'action national pour les enfants, la Prestation nationale pour enfants vise à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants au Canada; à favoriser la participation des parents au marché du travail en veillant à ce que le travail améliore toujours le sort des familles et à réduire le chevauchement et le double emploi, grâce à l'harmonisation des programmes et des prestations offertes dans les provinces et les territoires. Dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants, le gouvernement du Canada augmente les prestations pour enfants qu'il accorde à toutes les familles à faible revenu, moyen de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Le discours du Trône de 2001 déclarait : « La Prestation nationale pour enfants constitue la pierre angulaire de nos efforts communs pour offrir aux enfants un meilleur départ dans la vie. Il s'agit sans contredit du plus important programme social mis en place au Canada depuis la création du régime d'assurance-maladie dans les années 1960. »

Pour de plus amples renseignements

- Site Internet de la Prestation nationale pour enfants : www.prestationnationalepourenfants.ca

Accord sur le développement de la petite enfance (2000)

En septembre 2000, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 2,2 milliards de dollars dans le développement de la petite enfance (DPE), échelonné sur une période de cinq ans, dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. En vertu de cet accord, le gouvernement du Canada transfère des fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux, qui les investissent dans l'un ou l'autre des quatre domaines d'action prioritaires :

- Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- Améliorer le soutien aux parents et aux familles;
- Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins des enfants;
- Renforcer le soutien des communautés.

En vertu de l'Entente cadre sur l'union sociale du Canada, chaque province ou territoire peut adapter ses services de développement de la petite enfance en fonction des besoins propres aux enfants et aux familles. Pour les familles canadiennes, ces nouveaux investissements se traduisent par un meilleur accès à des

services, tels que les cours prénataux et le dépistage prénatal; les programmes et les services de garde préscolaires; l'information aux parents et le soutien aux familles. Pour donner aux Canadiens une bonne idée des progrès réalisés, les gouvernements diffuseront régulièrement des rapports sur la situation des jeunes enfants et sur leurs programmes et services.

Pour de plus amples renseignements

- Site de l'union sociale, qui affiche l'Accord sur le développement de la petite enfance : www.unionsociale.gc.ca/eccd

Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants (2002)

En préparation de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, le Canada, comme la plupart des autres pays, a rédigé un rapport qui faisait le bilan des progrès accomplis dans la décennie écoulée depuis la signature de la *Déclaration mondiale* et le *Plan d'action* au Sommet mondial pour les enfants en 1990.

Le Secrétaire général a rassemblé l'information contenue dans tous les rapports nationaux, dans un rapport à l'Assemblée générale. Intitulé *Examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants*, ce rapport évalue les progrès globaux et décrit les leçons tirées des réussites et des échecs. *Nous les enfants* a été très utile pour informer les dirigeants mondiaux au moment de planifier les actions futures pour et avec les enfants. En faisant le bilan de ce qui a été accompli et de ce qui reste à accomplir, au Canada et dans le monde, les gouvernements sont mieux en mesure d'appuyer les enfants et leurs familles.

Pour de plus amples renseignements

- Site de l'UNICEF sur la Session extraordinaire consacrée aux enfants : www.unicef.org/specialsession
- *Rapport national – Canada : L'étude décennale du Sommet mondial pour les enfants* sur le site Internet de Santé Canada inclut le rapport intégral et une version pour les jeunes : www.hc-sc.gc.ca/pphb-dqspsp/publicat/wsc-sme01/index_f.html
- *Nous les enfants : Examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants* : <http://www.unicef.org/french/specialsession/documentation/documents/a-s-27-3f.pdf>
- Guide d'*Un monde digne des enfants* à <http://www.unicef.org/french/pubsgen/wffc/wffc-fr.pdf>

Annexe B : Liens nationaux et internationaux

Liens entre les secteurs prioritaires du Plan d'action national du Canada pour les enfants, *Un monde digne des enfants*, le Programme d'action national pour les enfants et la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Plan d'action national du Canada pour les enfants	<i>Un monde digne des enfants</i>	Programme d'action national du Canada pour les enfants	<i>Convention relative aux droits de l'enfant</i>	
			Principes directeurs	Articles pertinents
Promouvoir une vie saine, notamment lutter contre le VIH/sida	Promouvoir une existence meilleure et plus saine (Partie B.1)	En santé sur les plans physique et affectif	Article 2 (non-discrimination), Article 3 (intérêt supérieur de l'enfant)	Article 8 (préservation de l'identité), article 21 (adoption), article 24 (santé et services de santé), article 27 (niveau de vie), article 28 (éducation), article 29 (buts de l'éducation), article 30 (enfants de minorités ou de populations autochtones), article 31 (loisirs, jeu et activités culturelles).
	Lutter contre le VIH/sida (Partie B.2)			
Promouvoir une éducation de qualité	Pour une éducation de qualité (Partie B.3)	Réussissent leur apprentissage	Article 6 (survie et développement)	Article 18 (responsabilités des parents et enfants en foyer d'accueil), article 28 (éducation), article 29 (buts de l'éducation).
Protéger les enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence	Protection contre la maltraitance, l'exploitation et de la violence (Partie B4)	En sécurité	Article 12 (opinion de l'enfant)	Article 7 (nom et nationalité), article 8 (préservation de l'identité), article 9 (séparation des parents), article 11 (déplacements et non-retours illicites), article 16 (protection de la vie privée), article 19 (protection contre la violence et la négligence), article 20 (protection d'un enfant sans famille), article 21 (adoption), article 22 (enfants réfugiés), article 23 (enfants avec un handicap), article 30 (enfants de minorités ou de populations autochtones), article 34 (exploitation sexuelle), article 35 (vente, traite ou enlèvement), article 36 (autres formes d'exploitation), article 37 (torture et privation de liberté), article 38 (conflits armés), article 39 (réadaptation physique), article 40 (administration de la justice pour mineurs).
Permettre la mobilisation sociale et la collaboration	Partie A, B, D	Engagés et responsables sur le plan social		Article 13 (liberté d'expression), article 14 (liberté de pensée, de conscience et de religion), article 15 (liberté d'association), article 16 (protection de la vie privée), article 17 (accès à l'information), article 30 (enfants de minorités ou de populations autochtones), articles 42 à 54 (mise en œuvre et entrée en vigueur).